



COMITE DIRECTEUR N°2 – SAISON 2018/2019

Vendredi 19 octobre 2018

PROCES VERBAL

Président : M. LEIRITZ P.

Présents : Mme GEOFFROY A. - Mme LAMBERT B. - M. BOURCELOT J. - M. FLAGET C. - M. FLAMERION L. -
M. MAIGROT B. - M. MATHELIN G. - M. MONETTI J. - M. PIOT R. - M. ROZE P. - M. SIMON G. - M. TRESSENS L.

Excusés : M. HEUERTZ P. – M. SCHAEFFER J-J.

Absent : M. THEVENIN B.

Assistent : Mme DAROSEY D. (CTD) – M. GUILLIER E. (Agent administratif) - M. SIMON J. (Agent de Développement)

I. Approbation Procès-Verbal du 14/09/2018

Le PV du 14 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

II. Informations président

1) Subventions

La diminution des subventions de la Ligue Grand Est de football consécutive principalement à la fusion des 3 régions en une seule se répercute par une baisse de la reversion financière de la Ligue sur les Districts.

2) Statut des jeunes

Un statut régional des jeunes sera proposé à la prochaine assemblée générale de la Ligue le 3 novembre et sera à valider en assemblée générale du district cet été.

3) FAFA

Les bénéficiaires du FAFA profiteront d'un an de plus pour valider les travaux effectués.



4) Dispositif délégués, observatoire des comportements

Le District de Haute-Marne compte six délégués qui peuvent officier tant au niveau régional qu'au niveau départemental.

Ils seront désignés dans le cadre de l'observatoire des comportements, présenté par Eric Guillier. Le but sera de venir en aide aux clubs les plus touchés par les incivilités et les violences sur et autour de nos terrains et de prévenir les matches à risque. Cet observatoire rentre dans le cadre de la gestion des matches demandée par la fédération.

5) Sports études

La Ligue arrête l'aide apportée pour ces jeunes dépendants de l'Education Nationale. Le District doit donc supporter seul l'entière charge de ces sections. La seule solution pour le District (n'ayant pas de clubs porteurs) est de demander une aide compensatrice aux agglomérations de communes concernées : St Dizier, Chaumont et Langres. Un courrier a été adressé à leurs présidents, aux sénateurs et aux députés afin d'obtenir un rendez-vous. Un bilan sera établi lors de la prochaine assemblée générale du District.

6) Point sur les formations

Une formation sur la gestion des conflits pour laquelle il y a huit inscrits sera dispensée le samedi 20 octobre par Sophie Gervason (agent de développement à la Ligue du Grand Est) et Jordan Simon (agent de développement du District) au siège du district.

Rappel du catalogue des formations mis en ligne sur le site du District.

III. Organigramme du Comité Directeur

Jordan Simon présente le nouvel organigramme du Comité Directeur avec les responsabilités de chacun de ses membres.

Tableau en annexe I.

IV. Assemblée générale du District

L'Assemblée Générale d'Hiver se déroulera le vendredi 16 novembre à 19h00 au Collège de la Rochotte à Chaumont. Ouverture des portes et pointage des clubs à partir de 18h00.



V. Vœux des clubs

Vœu n°1 :

Le Fc Joinville Vecqueville demande la suppression de la qualification automatique, en coupes de Haute-Marne, d'un club de niveau inférieur à l'issue des prolongations et le rétablissement des tirs au but.

Le Comité Directeur émet un avis **défavorable**.

Vœu n°2 :

L'Us Arc-en-Barrois propose une modification de la réglementation de l'arbitrage.

Le Comité Directeur émet un avis **défavorable**.

Vœu n°3 :

L'Us Arc-en-Barrois propose une dispense de l'examen d'arbitrage pour les arbitres auxiliaires désirant devenir arbitres officiels.

Le Comité Directeur émet un avis **défavorable**.

Détail des vœux en annexe II.

VI. Approbation des comptes 2017-2018

L'approbation des comptes 2017-2018 est reportée à un prochain Comité Directeur exceptionnel le samedi 27 octobre 2018 à 10h00.

VII. Réunions de secteurs

Des réunions de secteur ont été organisées au mois d'octobre dans le nord et le sud du département :

- Présence de 10 clubs (15 personnes) à Joinville et de 20 clubs à Sts Geosmes (35 personnes). Une vingtaine de clubs excusés et une trentaine non concernés (pas de réponse).

- Thèmes abordés :

Effet Coupe du Monde

Catalogue des formations

FAFA

Prochaines réunions de secteur (4 à 5 secteurs) prévues en mai 2019 sur le thème du bénévolat, formule tables rondes.



VIII. Point technique

Dominique Darosey dresse le bilan du début de saison.

1) Développement et animation des pratiques

Rentrées du foot :

- pour les U11, le samedi 15 septembre à Marnaval, Brottes et Langres
- pour les U9, le samedi 22 septembre à Eurville, Nogent et Bourbonne
- pour les U7, le samedi 22 septembre à Eclaron, Jonchery et Sts Geosmes
- pour les Féminines le samedi 29 septembre à Jonchery

Foot à l'école :

Animation d'un cycle de football dans 7 écoles primaires à St Dizier, Eclaron et Humbécourt, ce qui représente 36 classes et 750 enfants.

Le but de cette opération :

- repositionner l'activité en tant que pratique EPS
- développer la passerelle entre clubs et écoles
- véhiculer une image positive
- rendre accessible la pratique à tous les élèves

Foot loisir :

Lancement du challenge foot loisir avec 8 entreprises et 10 clubs (Section loisir), pour des rencontres en soirée en semaine et/ou le samedi et le dimanche sur des terrains synthétiques ou en herbe.

Pratique féminine :

Développement des EFF (pour les critères incontournables du LABEL JEUNES) avec la mise en place de 10 plateaux par an (U7/U8/U9 et U9/U10/U11) de pratique exclusivement féminine sur les trois secteurs.

Poursuite des Centres de Perfectionnement Technique (CPT) pour les U12F-U16F six fois par an.

Label Jeunes :

Remise du Label à L'Us Rouvres le 7 décembre et à l'Us Montier-en-Der le 3 avril.

2) Parcours de Performance Fédéral

Détection U14F/ U15F :

Sur 23 joueuses observées, 6 ont été retenues et participeront à un stage territorial à Reims le 22 octobre.

Détection U15 :

La détection prévue le 22 octobre permettra de voir 26 joueurs à Joinville, 32 joueurs à Bologne et 16 joueurs à Chalindrey.

En plus des 2 conseillers techniques seront sollicitées 7 personnes de la commission technique.



3) Formation des éducateurs

Sont prévus des modules U7, U9, U11 et animatrice fédérale dont le coût pédagogique (50 € par module et par personne) sera pris en charge cette saison.

Tableau des dates en annexe III.

IX. Point arbitrage

La parole est donnée à Richard Piot qui dresse le bilan de la dernière Commission de l'Arbitrage du 1^{er} octobre 2018. La Formation Initiale à l'Arbitrage a débuté le samedi 13 octobre à Esnouveaux avec 27 candidats inscrits mais seulement 19 présents (dont 7 jeunes dont 2 féminines) pour la première journée de formation. La formation d'arbitres auxiliaires est prévue le 1^{er} décembre.

X. FAFA

Claude Flaget présente les différents projets éligibles du Fond d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) qui se déclinent en quatre "chapitres" :

1) Chapitre "emploi" : financement de postes de responsables administratifs et/ou sportifs de club amateur

2) Chapitre "équipement" :

- financement d'installations sportives et de locaux associatifs
- financement de terrains spécifiques de Futsal extérieurs, Beach Soccer et Foot 5
- financement d'équipements de Ligue et de District

Détail des projets éligibles en annexe IV

3) Chapitre " transports" : financement de projets d'acquisition de minibus portés par les clubs amateurs.

4) Chapitre "formation" :

- "bons formation" destinés aux éducateurs et aux dirigeants de clubs
- cofinancement de formation d'éducateurs et de dirigeants de clubs (Bourses formation)
- financement d'actions collectives de formation des Ligues et Districts destinés aux dirigeants de clubs
- Aide à la professionnalisation des Ligues et Districts



Abondement 20% - Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019 :

A l'occasion de l'organisation des Coupes du Mondes Féminines 2018 et 2019 de la FIFA, la FFF bénéficie d'une enveloppe financière de la FIFA dédiée à l'animation et l'héritage de ces événements.

Une partie de cette enveloppe sera consacrée au financement des projets en faveur du développement du football féminin dans le cadre du dispositif FAFA Equipement. Ainsi, certaines natures de projet issues de ce dispositif pourront être abondées de 20% par le Comité d'Organisation, sur proposition de la FFF et en se basant sur l'aide proposée par la Ligue régionale.

Cet abondement sera accordé exclusivement aux projets s'inscrivant dans le cadre du plan Animation et Héritage de la Coupe du Monde de la FIFA 2019.

Projets éligibles en annexe V

XI. Questions diverses

Laurent Tressens demande la planification des Comités Directeurs mais celle-ci est difficile à mettre en place de par les réunions du Président (Fédération et Ligue LGEF) qui ne sont pas toujours prévues à l'avance.

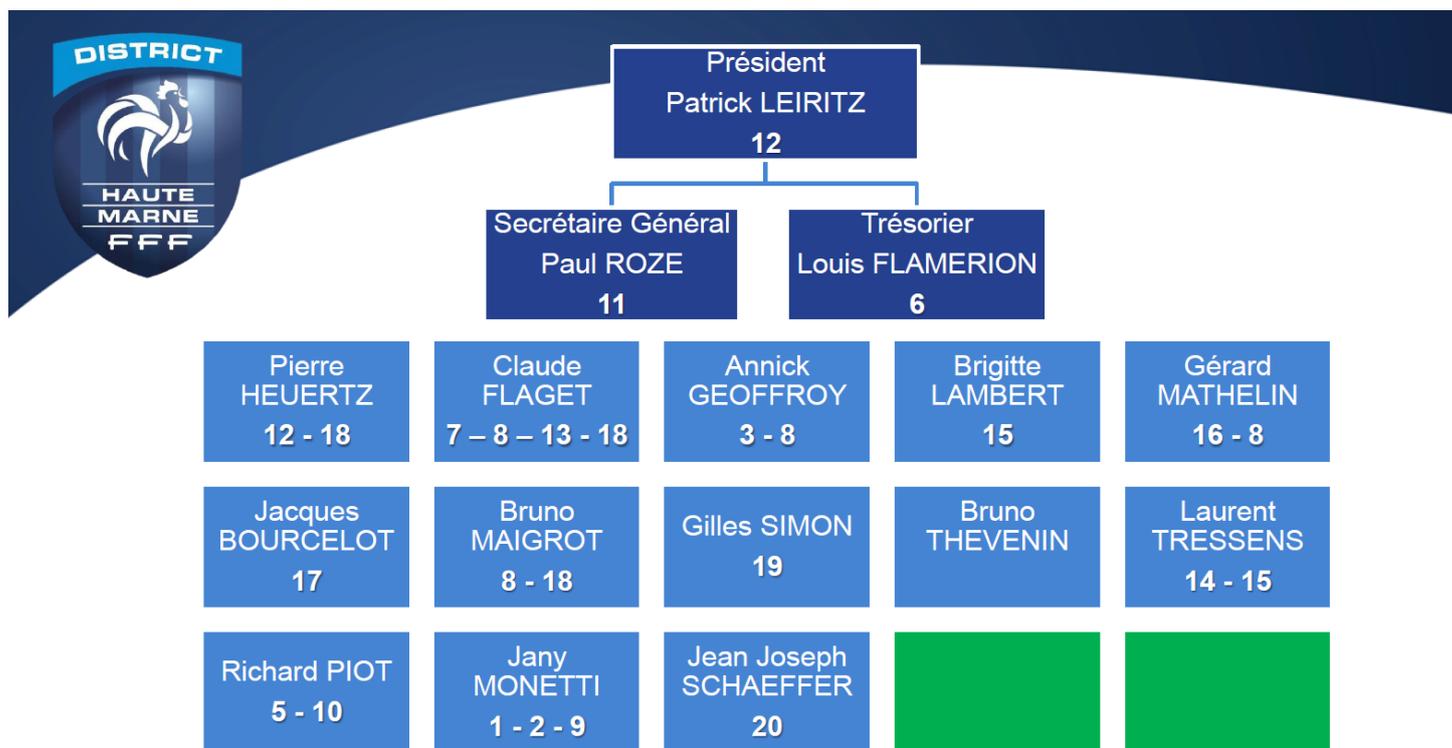
L'intérim de Jordan Simon en tant qu'instructeur est terminé, M. Laurent Cadenat reprenant ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire général
Paul ROZE

Le président
Patrick LEIRITZ

ORGANIGRAMME COMITE DIRECTEUR



DISTRICT HAUTE-MARNE



ANNEXE (II)

VŒUX DES CLUBS

1. Vœu du FC Joinville

Coupes de Haute-Marne Séniors :

Aujourd'hui un club évoluant une division en dessous remporte le match en cas de match nul à la fin des prolongations, nous souhaiterions que cela soit modifié pour faire une séance de tirs au but peu importe le niveau des équipes.

ANCIEN TEXTE	PROPOSITION NOUVEAU TEXTE
<p><u>Article 5 – durée des matchs</u> [...] s'il y a toujours match nul à la fin du temps réglementaire :</p> <p>a) Si l'une des deux équipes est hiérarchiquement inférieure, elle sera qualifiée pour le tour suivant</p> <p>b) Si les deux équipes sont de même niveau hiérarchique, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but afin de les départager</p> <p>[...]</p>	<p><u>Article 5 – durée des matchs</u> [...] s'il y a toujours match nul à la fin du temps réglementaire :</p> <p>a) Si l'une des deux équipes est hiérarchiquement inférieure, elle sera qualifiée pour le tour suivant</p> <p>b) Si les deux équipes sont de même niveau hiérarchique, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but afin de les départager</p> <p>[...]</p>

2. Vœu de l'US Arc en Barrois

Nous souhaiterions que le règlement puisse donner la possibilité à l'arbitre de la rencontre de refuser à un joueur ayant fait exclure un autre joueur par un acte de tromperie manifeste d'entrer de nouveau sur le terrain, et que le rapport final d'après rencontre de ce dernier puisse donner la possibilité à la commission de discipline du district d'annuler la suspension liée au carton rouge lorsque le rapport de l'arbitre est rédigé en ce sens. Nous souhaiterions enfin que la commission des arbitres ait la possibilité de sanctionner le joueur coupable de tromperie par des matches de suspension et des amendes au club. Ceci éviterait de façon très certaine ce genre de comportement totalement contraire à l'esprit sportif.

3. Vœu de l'US Arc en Barrois

Nous demandons la possibilité pour un arbitre auxiliaire faisant la demande de passage en arbitre officiel, de pouvoir être exonéré des 4 jours de formation initiale et de pouvoir migrer vers le statut d'officiel par le biais d'un seul jour de mise à niveau et éventuellement d'une notation de la part d'un observateur.

Nous pensons que chaque club de département pourrait alors tirer bénéfice de cette nouvelle disposition en présentant plus d'arbitres aux examens et seraient par le fait plus facilement couverts.

ANNEXE (III)

DATES DES FORMATIONS

MODULE U9	27/10 – 04/11 à BAYARD	Bulletin d'inscription : Cliquez ici Coût : 80 € (- bon formation) Dès 16 ans.
MODULE U7	01/11 à CHAUMONT	Bulletin d'inscription : Cliquez ici Coût : 40 € (- bon formation) Dès 18 ans.
MODULE U11	09 ET 10/11 à SAINTS GEOSMES	Bulletin d'inscription : Cliquez ici Coût : 80 € (- bon formation) Dès 16 ans.
MODULE U9	24/11 ET 01/12 à CHALINDREY	Bulletin d'inscription : Cliquez ici Coût : 80 € (- bon formation) Dès 16 ans.
MODULE U9	08/12 ET 22/12 à CHAUMONT	Bulletin d'inscription : Cliquez ici Coût : 80 € (- bon formation) Dès 16 ans.
MODULE U11	5 ET 12 JANVIER à ECLARON	Bulletin d'inscription : Cliquez ici Coût : 80 € (- bon formation) Dès 16 ans.
MODULE ANIMATRICE FEDERALE	Samedi 09 mars 2018 à Chaumont	Bulletin d'inscription : Cliquez ici Coût : 80 € (- bon formation) Dès 16 ans.
CERTIFICATIONS CFF1 CFF2 CFF3 CFF4	Samedi 16 mars 2018 à Chaumont	

FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



FICHE PRATIQUE DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES DISPOSITIFS F.A.F.A. 2018-2019

F.A.F.A. ÉQUIPEMENT		
	Nature du projet	Aide
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m ² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)	Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)
02	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (Niveau de classement Installation : 6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)
03	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (Niveau de classement éclairage : E5 minimum ou EFutsal 3 minimum) Remplacement par des projecteurs LED (Niveau E5 minimum)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 15.000 € (1) (2)
04	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 5.000 € par projet (1)
05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (Niveau de classement Installation : 6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (Niveau de classement Installation : 5 minimum sans obligation d'éclairage) • Drainage de fond et/ou de surface et/ou • Arrosage intégré et/ou • Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1)
07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 50.000 € (1) (2)
08	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)

09	Mise en conformité d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105 mètres * 68 mètres (avec dégagements réglementaires) (Niveau classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau classement éclairage EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1)
10	Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 SYE avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40).	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 25.000 € (1) (2)
11	Projet ne donnant pas obligatoirement lieu à un classement fédéral (Exemples : Terrains de jeux y compris terrains réduits, éclairage pour un terrain d'entraînement, vestiaires aux superficies non réglementaires, Club House situé sur une installation non classée)	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 10.000 € (1)
12	Autres projets dits « innovants » (Exemples : Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house,...) afin de les alimenter en électricité / Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains / Création d'un terrain multisports couvert...)	Pas de plafond (1)
13	Création d'un terrain de foot5 éclairé en gazon synthétique avec palissades (conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Foot5)	Aide forfaitaire de 30.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3)
14	Mise en place d'un revêtement multisports extérieur éclairé pour une installation de Futsal (niveau de classement : FUTSAL 4 minimum et conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Futsal extérieur)	Aide forfaitaire de 20.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3)
15	Création d'un terrain de Beach Soccer permanent conforme aux Lois du Jeu de Beach Soccer de la F.I.F.A.	Aide forfaitaire de 15.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3)

(1) Une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale sera à accorder aux projets en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.

(2) Une bonification de l'aide de 20% sur le montant calculé initialement, prise sur une enveloppe nationale, pourra être accordée aux projets de création (uniquement) s'inscrivant dans le cadre du plan d'héritage de la Coupe du Monde de la FIFA 2019.

(3) Les natures de projets 13, 14 et 15 sont des dispositifs nationaux. Leur plafond ne peut donc être sujet à une modification régionale.

FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

**FICHE PRATIQUE
ABONDEMENT 20%
PLAN ANIMATION ET HERITAGE
COUPE DU MONDE FEMININE DE LA FIFA 2019**

Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de cet abondement de 20%, il est nécessaire que le porteur de projet le notifie sur la fiche projet, dans l'encart prévu à cet effet (Page 3 – Encadré « Descriptif sommaire du projet ») et en explicitant/détaillant son plan de développement en faveur du football féminin. Il est du devoir du District et de la Ligue de s'assurer que le projet soit en lien avec le football féminin. Si un porteur de projet présente plusieurs dossiers éligibles à l'abondement, celui-ci portera uniquement sur le projet bénéficiant de l'aide la plus conséquente proposée par la Ligue.

Le District, la Ligue et la FFF étudieront les dossiers en s'appuyant sur les critères suivants :

- Club support ayant au moins 8 licenciées pratiquantes de U6F à U13F à l'instant T (jour étude du dossier)
OU
- Club support ayant au moins 12 licenciées pratiquantes de U14F à U18F à l'instant T (jour étude du dossier)
OU
- Club support ayant au moins 12 licenciées pratiquantes Séniors à l'instant T (jour étude du dossier)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire: FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

Projets éligibles et conditions de financement

F.A.F.A. ÉQUIPEMENT		
	Nature du projet	Aide hors abondement
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire)	Jusqu'à 30% du coût plafonnée à 20.000 € (*)
02	Création (uniquement) d'un ensemble de vestiaires ou locaux (2 vestiaires si vestiaires déjà existants OU au moins 4 vestiaires si vestiaires non existants) pour un classement Fédéral (Niveau de classement Installation : 6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)	Jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (*)
03	Création (uniquement) d'un éclairage pour un classement fédéral (Niveau de classement éclairage : E5 minimum ou EFutsal 3 minimum)	Jusqu'à 20% du coût plafonnée à 15.000 € (*)
04	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (Niveau de classement Installation : 6 minimum sans obligation d'éclairage)	Jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (*)
05	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Jusqu'à 10% du coût plafonnée à 50.000 € (*)
06	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Jusqu'à 10% du coût plafonnée à 20.000 € (*)
07	Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 SYE avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40).	Jusqu'à 10% du coût plafonnée à 25.000 € (*)

(*) Une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale sera accordée aux projets situés en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville. Cette bonification sera cumulable avec l'abondement des 20% CDM 2019.